

Les Ambarres, dont le territoire s'étendait probablement dans la Bresse et dans la Dombes, tenaient dans le Bugey la rive gauche de l'Ain, jusqu'aux premières montagnes de son bassin.

Si les Commentaires de Jules César n'indiquaient pas avec précision les parties de cette province possédées par ces divers peuples, on reconnaîtrait encore la frontière des Ambarres à cette ligne de places fortes ou de bourgades assises aux pieds des montagnes de la vallée de l'Ain, Ambronay, Ambérieu, Amburtrix dont les noms ont une étymologie évidente.

Toutefois, pendant longtemps, les historiens et les géographes ont placé les Ambarres dans le Charollais et les Séguisiens dans la Bresse et dans le Bugey. Philibert Collet, à la suite de sa polémique avec le père Ménestrier, découvrit le premier cette erreur accréditée, et il l'indiqua dans une dissertation qui précède ses Commentaires sur les Statuts de Savoie. Tout récemment, le savant abbé Jolibois, curé de Trévoux, a démontré avec évidence le territoire occupé par les Ambarres et les émigrations de ce peuple.

Sur ce point, Collet s'exprime ainsi : « De l'Ain, jusqu'à l'extrémité des montagnes du Bugey qui regardent la Bresse, ce sont les limites des Ambarrois : ils ont le Rhône au midi et le pays des Séquanois au septentrion. Les principaux lieux de cette côte sont Ambérieux et Ambournay qui portent encore le nom des anciens Ambarrois. C'étaient sans doute ces villes qui résistèrent aux Suisses, lesquels entrèrent apparemment par la vallée de Saint-Rambert dans le pays des Ambarrois. »

Cette invasion des Helvètes est le premier fait historique précis concernant le Bugey.

Jules César nous apprend que les Séquanes leur ayant ouvert un passage dans les défilés du Bugey (1), les peuples, victimes

(1) *Per angustias et sequanorum fines. De Bel Gal. lib. I.*